
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE-VAUDONCOURT

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2015

Nombre de membres afférents au CM : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11

L'an deux mil quinze, et le 2 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 25 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Franck ROGOVITZ, Maire.

Etaient présents : Mmes. Brigitte COLLIOT, Marie-Laure FORNIES, Anne-Marie HARTARD
MM. Alexandre ARUS, Michel ATTINETTI, Pascal HAMMAN, François MICHALIK, Rémy RESLINGER, Franck ROGOVITZ, Richard ROULAND, Henri-Louis VINCLER

Absents excusés : MM. Grégoire CHAUDRON, Christophe LOMANTO, Jonathan ZYDKO

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'une opportunité d'activation de la mise en œuvre du réseau très haut débit, sous la forme d'un financement accéléré, se présente, selon une information de la Communauté de Communes du Pays Boulageois reçue hier. Compte-tenu de l'enjeu considéré, le Conseil Municipal décide de délibérer dès ce soir sur la question.

0. COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'appel à la mobilisation citoyenne du samedi 19 septembre contre la baisse annoncée des dotations de l'Etat. Plusieurs personnes se sont déplacées en mairie ou ont signé la pétition en ligne.

Le Schéma de Coopération Intercommunale est en voie de révision à l'initiative des préfets. Compte-tenu du seuil critique de population fixé à 15 000 habitants, des regroupements d'intercommunalité interviendront. Le périmètre de fixation des Schémas de Cohérence Territoriale pourrait s'avérer déterminant dans les choix finaux.

MM. RESLINGER et ROULAND, encadrants, font part de leur totale satisfaction quant à l'investissement dont ont fait preuve les deux jeunes stagiaires vacances : taille des haies, nettoyage du grenier et de la cave de la mairie, lavage des carreaux, nettoyage de l'ancienne mairie-annexe, nettoyage des volets et portes du foyer rural, arrosage quotidien des fleurs. Cette quinzaine s'est avérée constructive et laisse présager la reconduction de l'opération.

Monsieur le Maire fait part des travaux dernièrement réalisés dans la commune : pontage de fissures sur les enrobés, rénovation de l'éclairage public Impasse Clément Kieffer, pour une consommation future réduite de moitié. Il évoque par ailleurs la remise d'un diagnostic complet des installations d'éclairage public (réseaux, luminaires, coffrets), effectuée à titre gratuit par la Société SAG VIGILEC, qui permettra de définir de manière cohérente les priorités d'investissement.

L'assemblée adresse ses félicitations à Monsieur RESLINGER pour les travaux de rénovation du foyer rural que ce dernier vient d'entreprendre durant plusieurs semaines : isolation, électricité ... le tout pour le seul prix des fournitures, soit une dépense réduite de moitié par rapport aux devis d'entreprises.

Monsieur Alexandre ARUS fait part des démarches conduites en vue d'assurer les opérations régulières de débroussaillage des chemins, suite à renonciation aux services de la C.U.M.A. du Millénium. Cette instance a toutefois été consultée pour le cas où elle accepterait de fixer, comme les autres candidats, un prix fixe d'intervention à l'heure.

Monsieur le Maire a, pour sa part, pris contact avec les services techniques de la Ville de Boulay en vue de faire procéder, grâce au matériel adéquat, au marquage routier non pris en charge par le Département (bandes stop et passages piétons).

Madame Anne-Marie HARTARD informe que le logement de la mairie-annexe a été loué dès le 1^{er} septembre. Celui du premier étage, vacant depuis cette même date, fait actuellement l'objet d'un rafraichissement et a déjà reçu plusieurs visiteurs.

Monsieur le Maire présente une première esquisse du projet portant sur la transformation de l'ancienne école en deux logements. Le projet s'articule autour d'un 2 pièces-cuisine, accessible depuis la cour, et d'un 3 pièces-cuisine à l'étage, donnant sur la rue. Les travaux débuteront dès cette année par une démolition de l'ancien bloc sanitaires situé à l'arrière.

Est ensuite présenté le projet préparé par la C.A.U.E. de la Moselle, portant sur la mise en valeur de la fontaine en bordure de la Route de Pontigny. Le C.A.U.E. préconise de maintenir l'arbre qui confère son charme au site, de reconstruire le mur menacé d'effondrement, et de matérialiser la fontaine et le caniveau afin de conférer un caractère structurant à l'ensemble.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée a été déposé auprès des Services de l'Etat qui disposent d'un délai de 4 mois pour formuler leurs observations. Des dérogations ont été sollicitées en matière d'aménagement du musée, du foyer rural et du cimetière.

L'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme s'est achevée ce soir. Deux administrés ont déposé des observations. Le commissaire-enquêteur dispose désormais d'un délai d'un mois pour rendre ses conclusions. Rappelant la règle envisagée de limiter les annexes à deux par unité foncière, pour une surface maximale de 25 m², le Maire propose à l'assemblée, sur recommandation de l'enquêteur, de compléter le règlement en considérant les piscines couvertes par un abri structurant (autre qu'une simple protection, permettant la station debout) comme des annexes.

1. FOURRIERE ANIMALE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Une convention avait été conclue le 27 décembre 2012 avec la Pension du Hêtre au Loup, fourrière animale installée à Hénilly, pour une durée de trois années civiles.

La prestation porte sur les chiens, les chats et tout autre animal de compagnie trouvé errant ou en état de divagation sur le ban communal.

Le contrat arrivant prochainement à échéance, l'exploitant, qui a jusqu'à ce jour apporté toute satisfaction, a été contacté pour une nouvelle proposition.

L'offre étant maintenue au tarif initial de 0,70 € H.T. par an par habitant, le Conseil Municipal autorise le Maire à comparaître à la signature de la convention renouvelant ce partenariat, pour une nouvelle période d'un an, reconductible dans la limite de trois années.

2. REPAS DES ANCIENS ET FETE DE ST-NICOLAS – PARTICIPATION DES COMMENSAUX

Le Repas des Anciens se déroulera le dimanche 8 novembre 2015. Le Conseil Municipal fixe la participation des commensaux à 31 € par convive.

La traditionnelle Fête de St-Nicolas, avec spectacle dédié aux enfants et distribution de friandises, est programmée pour le samedi 5 décembre 2014. La population de Bannay est comme à l'habitude

conviée à s'associer à la manifestation : une participation de 15 € sera demandée à la collectivité pour chaque enfant concerné.

3. SALLE DES FETES – CHARTE DE BONNE CONDUITE

En sa qualité de gestionnaire de la salle des fêtes, Madame Brigitte COLLIOT fait lecture du projet de charte de bonne conduite et de civisme qui sera désormais présenté à chaque réservataire. Un accent particulier est mis sur les nuisances sonores.

Le Conseil Municipal valide la mise en application immédiate de cette charte.

4. DEVOLUTION DE MARCHES PUBLICS

Dans le cadre de la délégation accordée par délibération du 4 avril 2014, le Conseil Municipal est informé de la dévolution des marchés publics suivants :

- pontage de fissures sur enrobés (chaussées et trottoirs) – Entreprise R.C.A. à Ars-sur-Moselle, pour un montant de 1 749,- € H.T.
- remplacement de la porte d'entrée du logement locatif de l'étage (ancienne mairie-annexe) – Entreprise SOMELOR à Boulay, pour 1 935,- € H.T.
- travaux d'installation d'une cuisine intégrée et de réfection totale des peintures dans ledit logement – Entreprise DECOR HABITAT à Boulay, pour 10 602,- € H.T.

5. INDEMNITE DE GESTION ET DE CONSEIL A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2015

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982,
Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982,
Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983,

Considérant la position de Madame Marie-Claude HOFF, Receveur Municipal du Centre des Finances Publiques de Boulay depuis le 1^{er} avril 2015,

Considérant la possibilité de lui octroyer à ce titre une indemnité de gestion et de conseil, exceptionnellement rapportée pour 2015 au prorata de la durée annuelle,

Soulignant l'excellente relation contractuelle développée avec cette interlocutrice,

Décide de lui attribuer l'indemnité de gestion, de conseil, et de confection des documents budgétaires au taux maximal réglementaire,

Décide que la présente délibération restera applicable pour la durée du mandat municipal, mais fera l'objet d'un nouvel examen en cas de changement de comptable.

POINT SUPPLEMENTAIRE – RESEAU TRES HAUT DEBIT – OPTIMISATION DE LA PROCEDURE

Comme annoncé en introduction, Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que les derniers éléments qui viennent d'être recueillis auprès de la Communauté de Communes du Pays Boulageois révèlent qu'une accélération du développement de la couverture du territoire en très haut débit s'avère possible, le montage financier pouvant être repensé en vue de gagner une année civile.

Le Conseil Municipal valide le nouvel échéancier de participation des communes qui découle de cette initiative.

La séance est levée à 22 heures 00.

Fait et délibéré à VARIZE le 2 octobre 2015.
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

F. ROGOVITZ

Rappel des points à l'ordre du jour :

0. Communications
1. Fourrière animale – Signature d'une convention
2. Repas des Anciens et Fête de St-Nicolas – Participation des commensaux
3. Salle des fêtes – Charte de bonne conduite
4. Dévolution de marchés publics
5. Indemnité de gestion et de conseil à compter du 1^{er} avril 2015

Emargement des participants :

Alexandre ARUS

Michel ATTINETTI

Grégoire CHAUDRON (absent)

Brigitte COLLIOT

Marie-Laure FORNIES

Pascal HAMMAN

Anne-Marie HARTARD

Christophe LOMANTO (absent)

François MICHALIK

Rémy RESLINGER

Franck ROGOVITZ

Richard ROULAND

Henri-Louis VINCLER

Jonathan ZYDKO (absent)